

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 23 MAI 2020



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Francis KOCK, Maire de la Commune, et sous la présidence de Madame Catherine BRANDON, doyenne des membres du conseil municipal.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Fabien CAGNIET, Audrey COLETO, Catherine BRANDON, David ALLUITTE, Nadège DELPECH, Sandrine BOISSOLLE, Céline CAUCHOIS, Wilfried GILLES, Jean-Jacques REMY, Charline LAVAIRE, Marie-Laure ROUYER, Jean-Marc SUMIEN, Thierry SLIPECKI, Djamila MOISSON, Nicolas COUSIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey COLETO

1 / INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Francis KOCK déclare installer les conseillers et conseillères municipales citées ci-dessus. Madame Audrey COLETO est nommée secrétaire de séance. Monsieur Francis KOCK donne ensuite la présidence à Madame Catherine BRANDON, doyenne d'âge.

2 / ELECTION DU MAIRE

Madame Catherine BRANDON préside la séance et rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Maire et préalablement à celle-ci à la désignation de deux assesseurs en vue de constituer le bureau de vote.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs David ALLUITTE et Fabien CAGNIET en tant qu'assesseurs.

Madame BRANDON rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Madame Catherine BRANDON fait appel des candidatures : Marie-Laure ROUYER se porte candidate.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

Madame Marie-Laure ROUYER a obtenu 15 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Marie-Laure ROUYER a été proclamée MAIRE et immédiatement installée.

Madame ROUYER, nouveau Maire de la Commune, installée dans ses fonctions pour la suite du Conseil Municipal, poursuit l'ordre du jour :

3 / DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints.

Madame le Maire, vu les délégations envisagées, propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré à 15 voix pour, le Conseil Municipal décide la création de trois (3) postes d'adjoints.

4 / ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

4.1 - ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Madame ROUYER, Maire, fait appel des candidatures : Nadège DELPECH se porte candidate.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

Madame Nadège DELPECH a obtenu 15 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Nadège DELPECH a été proclamée PREMIER ADJOINT et immédiatement installée.

4.2 - ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Madame ROUYER, Maire, fait appel des candidatures : Jean-Jacques REMY se porte candidat.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

Monsieur Jean-Jacques REMY a obtenu 15 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Jacques REMY a été proclamé DEUXIEME ADJOINT et immédiatement installé.

4.3 - ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Madame ROUYER, Maire, fait appel des candidatures : Nicolas COUSIN se porte candidat.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité Absolue	8

Monsieur Nicolas COUSIN a obtenu 15 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Nicolas COUSIN a été proclamé TROISIEME ADJOINT et immédiatement installé.

Madame le Maire procède ensuite à la lecture, de la charte de l'Elu local et d'un discours dans lequel elle remercie Monsieur Francis KOCK du travail accompli durant ses nombreuses années.

5 / INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints aux taux suivants :

- Maire : 80 % de l'indemnité brute allouée à un maire pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants ;
- Adjoints : 85 % l'indemnité brute allouée à un maire adjoint pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants ;

6 / ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afin de représenter la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Nomme, conseillers communautaires : Mesdames Marie-Laure ROUYER et Nadège DELPECH.

7 / ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE A L'USEDA

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la Commune auprès de l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Monsieur Fabien CAGNIET, titulaire
- Madame Catherine BRANDON, suppléante.

8 / ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants dans le cadre de la Commission des Affaires Scolaires relative au regroupement des Communes de Brancourt en Laonnois, Prémontré et Bassoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Mesdames Nadège DELPECH et Céline CAUCHOIS, titulaires
- Mesdames Charline LAVAIRE et Audrey COLETO, suppléantes.

9 / ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX PINON/BRANCOURT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pinon Brancourt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Madame Nadège DELPECH et Messieurs David ALLUITTE et Jean-Jacques REMY, délégués titulaires
- Messieurs Jean-Marc SUMIEN, Thierry SLIPECKI et Wilfried GILLES, délégués suppléants.

10 / ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELETORALE

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de retirer ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal ne doit pas délibérer pour le choix d'un membre de ladite commission.

En effet, c'est le Préfet qui nommera par arrêté un membre du conseil municipal. Madame MOISSON Djamila et Monsieur Thierry SLIPECKI se portent candidats.

La liste des conseillers municipaux volontaires pour participer aux travaux de la commission sera adressée au Préfet.

11 / INSTALLATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose la création de sept commissions municipales :

- Finances ;
- Affaires scolaires, Cantine et Salle Polyvalente ;
- Bâtiments, Urbanisme et Patrimoine ;
- Environnement, Chemins Communaux, Réseaux et Sécurité ;
- Affaires sociales et Vivre ensemble ;
- Communication ;
- Vie Culturelle, festivités, Vie associative et Jeunesse et Sports.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la création des 7 commissions,
- Nomme les délégués comme suit, sachant que Madame le Maire est Présidente de droit de toutes les commissions :

- Commission Finances :

Mesdames Nadège DELPECH (Vice-Présidente), Djamila MOISSON et Messieurs Jean-Jacques REMY, Nicolas COUSIN, David ALLUITTE, Fabien CAGNIET

- Commission Affaires scolaires, Cantine et Salle Polyvalente :

Mesdames Nadège DELPECH (Vice-Présidente), Audrey COLETO, Sandrine BOISSOLLE, Céline CAUCHOIS et Messieurs David ALLUITTE, Fabien CAGNIET

- Commission Bâtiments, Urbanisme et Patrimoine :

Monsieur Jean-Jacques REMY (Vice-Président), Mesdames Djamila MOISSON, Audrey COLETO, Catherine BRANDON et Messieurs David ALLUITTE, Thierry SLIPECKI, Wilfried GILLES

- Commission Environnement, Chemins Communaux, Réseaux et Sécurité :

Monsieur Nicolas COUSIN (Vice-Président), Mesdames Audrey COLETO, Catherine BRANDON et Messieurs David ALLUITTE, Thierry SLIPECKI, Jean-Marc SUMIEN, Wilfried GILLES

- Commission Affaires sociales et Vivre ensemble :

Mesdames Nadège DELPECH (Vice-Présidente), Catherine BRANDON, Charline LAVAIRES, Céline CAUCHOIS, Djamila MOISSON

- Commission Communication :

Monsieur Jean-Jacques REMY (Vice-Président), Madame Djamila MOISSON et Monsieur Fabien CAGNIET,

- Commission Vie Culturelle, Festivités, Vie associative et Jeunesse et Sports :

Monsieur Nicolas COUSIN (Vice-Président), Mesdames Charline LAVAIRES, Djamila MOISSON, Sandrine BOISSOLLE, Monsieur Jean-Marc SUMIEN

12 / MISE EN PLACE DE « L'ALERTE CITOYEN »

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de mettre en place un circuit de communication rapide, afin d'informer les Brancourtois. Ces informations seront diffusées par SMS, message vocal ou mail. Ce service est offert par la mairie aux habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place de l'Alerte Citoyen, et accepte le devis de la société OLTYS (Abonnement annuel et coût des messages diffusés).

Un bulletin sera distribué dans chacun des foyers de la Commune afin que les habitants puissent s'inscrire à ce programme.

13 / QUESTION DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, la séance est levée à 13h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé à la date du vendredi 5 juin 2020 à 18 heures 30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,



Audrey COLETO

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER

